



Usufruit en tontine sur terrain de mon conjoint

Par **charlotte02**, le **03/06/2013** à **16:42**

Bonjour,

Mon mari a acheté un terrain, avant notre mariage. J'ai l'usufruit en tontine de ce terrain. Nous avons construit une maison sur ce terrain et je suis co-emprunteur. Nous avons maintenant 2 enfants en commun et mon conjoint avait déjà un enfant.

Nous sommes mariés avec un contrat de mariage. Le prêt est prélevé sur le compte de mon conjoint, mais étant donné que j'ai un salaire, je participe aux frais de la famille.

Je souhaite savoir, en cas de décès de l'un ou l'autre, ce dont mes enfants vont hériter, ainsi que sa fille?

Quels seront mes droits en cas de décès de mon conjoint ou en cas de divorce ?

Par **youris**, le **04/06/2013** à **09:24**

bjr,
quel est votre régime matrimonial ?
cdt

Par **charlotte02**, le **04/06/2013** à **10:57**

Bonjour,

Nous avons fait un contrat de mariage avec séparation de biens, étant donné que mon conjoint a une entreprise, en cas de faillite de celle-ci, nous avons voulu nous protéger.

Par **charlotte02**, le **10/06/2013** à **11:35**

Bonjour,

Est-ce que quelqu'un peu répondre à ma question ?

En vous remerciant.